

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du Conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ, au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 17 h 15, le 15 décembre 2005.

Sont présents et formant quorum:

- M. Jean-Paul L'Allier, Québec, président
- M. le préfet Henri Cloutier, MRC de la Côte-de-Beaupré, vice-président du Conseil
- Mme la mairesse Danielle Roy Marinelli, Lévis, vice-présidente du comité exécutif
- M. le préfet Michel Giroux, MRC de la Jacques-Cartier,
- M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de l'Île-d'Orléans
- M. le conseiller Gilles Bolduc, Québec
- M. le conseiller Paul Gardon, Québec
- M. le conseiller Denis Giguère, Québec
- M. le conseiller Claude Larose, Québec
- M. le conseiller Ralph Mercier, Québec
- M. le conseiller Jean-Pierre Bazinet, Lévis
- M. le conseiller Jean-Claude Bouchard, Lévis
- M. le conseiller Jean-Luc Daigle, Lévis
- Mme la conseillère Anne Ladouceur, Lévis

Sont absents :

- Mme la conseillère Ann Bourget, Québec
- M. le conseiller André Gignac, Québec
- M. le conseiller Jacques Joli-Cœur, Québec

Sont également présents :

- M. Marc Rondeau, directeur général
- M^e Pierre Rousseau, secrétaire

Ouverture de la séance

Période de recueillement et la séance est ouverte et présidée par M. Jean-Paul L'Allier, président du Conseil. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2005-95

Sur proposition de M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, appuyée par M. Jean-Claude Bouchard, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

D'adopter sans changement l'ordre du jour de la séance.

Adoptée

Approbation des procès-verbaux des séances tenues le 24 novembre 2005

Résolution n° C-2005-96

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans, appuyée par M. Jean-Pierre Bazinet, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

D'approuver les procès-verbaux des séances tenues le 24 novembre 2005.

Adoptée

Entente sur le titre métropolitain de transport en commun

Résolution n° C-2005-97

Sur proposition de Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, appuyée par M. Claude Larose, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De renouveler pour une période supplémentaire de trois ans (1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2008) l'entente sur le titre métropolitain de transport en commun.

De prévoir au budget de la CMQ les sommes requises à ce renouvellement.

D'autoriser la présidente de la CMQ et le secrétaire-trésorier ou en leur absence ou empêchement d'agir, la vice-présidente du comité exécutif et le directeur général, à signer le contrat à intervenir et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Mémoire du 6 décembre 2005
Certificat du
trésorier : CT-2005-218
Responsable : Conseiller à l'aménagement du territoire

Adoptée

Schéma métropolitain : Demande de délai à la ministre des Affaires municipales et des Régions

Résolution n° C-2005-98

Sur proposition de M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, il est unanimement résolu :

De demander à la ministre des Affaires municipales et des Régions un prolongement du délai pour l'adoption du projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement jusqu'au 31 décembre 2006. Ce délai additionnel est requis pour permettre au nouveau conseil de la CMQ de prendre connaissance des constats et enjeux métropolitains en matière d'aménagement et pour convenir des orientations à privilégier dans ce projet de schéma qui sera soumis ultérieurement à la consultation publique.

Référence : Mémoire du 6 décembre 2005
Responsable : Coordonnateur à l'aménagement du territoire

Adoptée

Avis sur un projet de règlement No 217-10-2005 et modifiant le Règlement de contrôle intérimaire (RCI) de la MRC de La Nouvelle-Beauce

Résolution n° C-2005-99

Sur proposition de Mme Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans, il est unanimement résolu :

De recommander à la ministre des Affaires municipales et des Régions l'émission d'un avis de conformité aux orientations gouvernementales à l'égard du règlement de la MRC de La Nouvelle-Beauce portant no 217-10-2005 et modifiant le Règlement de contrôle Intérimaire (RCI) de ladite MRC.

D'inviter la MRC de La Nouvelle-Beauce à se doter de mesures visant la protection des sources d'eau potable localisées sur la rivière Chaudière sur la base de recommandations scientifiques reconnues en ce domaine.

De s'assurer d'un suivi à l'égard de cette dernière recommandation auprès du conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Référence : Mémoire du 6 décembre 2005
Responsable : Coordonnateur à l'aménagement du territoire

Adoptée

Calendrier des séances du conseil et du comité exécutif en 2006

Résolution n° C-2005-100

Sur proposition de M. Jean-Pierre Bazinet, conseiller de la Ville de Lévis, appuyée par M. Jean-Claude Bouchard, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

D'adopter le calendrier des séances du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec pour l'année 2006, lesquelles se tiendront au siège social à compter de 17h. Le calendrier pourra être modifié si les circonstances le justifient.

Référence : Mémoire du 2 décembre 2005
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

Bordereau d'information

Résolution n° C-2005-101

Sur proposition de Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, appuyée par M. Paul Gardon, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De prendre acte du bordereau d'information en date du 15 décembre 2005 contenant les points suivants :

- a) Procès-verbal approuvé de la séance du comité exécutif tenue le 3 novembre 2005.
- b) Lettre datée du 14 novembre 2005 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs relative à l'émission du certificat d'autorisation concernant le prolongement de l'axe du Vallon sur le territoire de la Ville de Québec – Construction du boulevard ubrain, tronçon Chauveau-Bastien (3211-05-390).
- c) Lettre du 15 novembre 2005 du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs adressée à la MRC de la Jacques-Cartier lui demandant de modifier son schéma pour le rendre conforme à la Politique des rives, du littoral et des plaines inondables.
- d) Lettre du 23 novembre 2005 du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs adressée à la Ville de Québec lui demandant de modifier son schéma pour le rendre conforme à la Politique des rives, du littoral et des plaines inondables.
- e) Lettre du 23 novembre 2005 du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs adressée à la MRC de La Côte-de-Beaupré lui demandant de modifier son schéma pour le rendre conforme à la Politique des rives, du littoral et des plaines inondables.
- f) Lettre du 23 novembre 2005 du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs adressée à la MRC de L'Île-d'Orléans lui demandant de modifier son schéma pour le rendre conforme à la Politique des rives, du littoral et des plaines inondables.
- g) Lettre du 5 décembre 2005 du ministère des Affaires municipales et des Régions informant la CMQ de l'adoption d'un décret concernant l'accord de contribution financière avec le gouvernement du Canada relativement au versement d'une subvention de 10 000 \$ pour la tenue de la 19^e Conférence annuelle de l'Association internationale des maires des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

- h) Liste des factures de plus de 25 000 \$ et des factures de plus de 2 000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$.

Adoptée

Remerciements à M. Jean-Paul L'Allier

Résolution n° C-2005-102

Sur proposition de M. Jean-Claude Bouchard, conseiller de la Ville de Lévis, appuyée par tous les autres membres du conseil, il est unanimement résolu :

D'exprimer les remerciements du conseil au président de la CMQ, M. Jean-Paul L'Allier, qui quitte ses fonctions de maire de Québec et de président de la CMQ le 31 décembre prochain. Ces remerciements concernent son travail accompli à la CMQ au bénéfice de l'ensemble des citoyens de Lévis, de Québec et des MRC du territoire métropolitain, pendant ses années à la présidence de la CMQ.

Adoptée

Période d'interventions des membres du conseil

Interventions de MM. Jean-Claude Bouchard, Michel Giroux et Henri Cloutier pour souligner le travail accompli par le président de la CMQ, M. Jean-Paul L'Allier, au cours de ses années à la CMQ et en particulier le respect manifesté à l'égard des MRC.

Intervention de M. Marc Rondeau, directeur général de la CMQ, pour remercier le président M. Jean-Paul L'Allier de la confiance exigeante et stimulante manifestée tout au long de sa présidence à l'égard de l'administration de la CMQ.

Intervention de M. Michel Giroux pour souligner le départ de Mme Michèle Goyer à titre de conseillère en environnement et coordonnatrice au PGMR de la CMQ pour occuper un emploi à la Ville de Québec à compter de janvier 2006 pour le suivi du PGMR.

Période de questions du public

Aucune question du public.

Clôture de la séance

Résolution n° C-2005-103

Sur proposition de M. Denis Giguère, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Gilles Bolduc, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De lever la séance.

Adoptée

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE